

Règlement Intérieur 2025-2026

Article 1 : Conditions d'inscription

1/ Pour s'inscrire à l'association ARTE FLAMENCO, l'adhérent est tenu de fournir :

- Un certificat médical de moins de trois mois de non contre-indication à la pratique du flamenco.

En cas de non-présentation de ce document durant le 1^{er} trimestre, Arte Flamenco se désengagera en termes de responsabilité.

En signant le contrat, l'adhérent reconnaît n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique de la danse.

- Le paiement complet du montant de l'adhésion.

- Le coupon réponse du règlement intérieur signé, après en avoir pris connaissance.

2/ L'adhérent pourra accéder aux activités de l'Association pendant la durée de son abonnement, à partir de la signature du présent contrat et du règlement dans la totalité de son inscription.

3/ Suite à des abus, les professeurs n'accepteront plus les élèves n'ayant pas validé leur inscription dès le 2^{ème} cours pris.

Article 2 : Les obligations des adhérents

Pour des questions de sécurité, aucune personne non-adhérente (enfant ou adulte) ne sera admise pendant les cours.

L'adhérent sera tenu :

- **De respecter le règlement intérieur** affiché dans la salle de danse. *Ce règlement pourra être modifié à tout instant par les membres du bureau, dans l'intérêt de l'association et de ses professeurs.*

- De respecter les horaires de cours et d'être ponctuel : les cours débutent à l'heure.
- Respecter les consignes de sécurité et les règles d'hygiène de base (**chaussures de ville interdites dans le studio**) et celles pouvant être imposées par l'association le cas échéant (ex : pandémie).
- **Attendre la fin du cours précédent à l'extérieur** du studio de danse, dans le calme.
- **Etre équipé d'une tenue de flamenco** : les chaussures de flamenco sont obligatoires pour danser.
- Adopter une attitude respectueuse à l'égard de l'ensemble des membres de l'association.

Pour des questions de sécurité, le port des bijoux est interdit pendant les cours de danses (longues boucles d'oreilles, sautoirs etc...) ainsi que les chewing-gum ou bonbons.

En cas d'absences :

Il est demandé de prévenir l'association en cas d'absence, par mail ou par téléphone au 06.86.69.16.64 (Esteban GUARINOS) ou 06.62.02.03.78 (Marjorie BARRUEL).

Merci de laisser un message, par respect pour les professeurs.

Article 3 : Adhésion d'un mineur

Les élèves mineurs ne sont pas autorisés à partir seuls après la fin des cours.

Les parents ou représentants légaux du mineur s'engagent à accompagner leur enfant **jusque dans les locaux** de l'association et à venir le chercher en fin de cours.

Les élèves ne sont plus sous la responsabilité de l'école après l'horaire de fin des cours.

Au cas où les parents ne souhaiteraient pas venir chercher leurs enfants dans le studio de danse, nous exigerons de leur part une autorisation écrite précisant que l'élève peut rentrer seul ou avec une personne dont le nom sera expressément précisé sur ladite autorisation. La carte d'identité de la personne sera demandée.

Article 4 : Les clauses d'assurance individuelle

L'adhérent s'engage au titre de la responsabilité civile individuelle à vérifier, voire à mettre à jour le niveau de couverture de son contrat souscrit auprès de son assureur.

Article 5 : Paiement des cours

Le paiement des cours s'effectuera comme suit :

Règlement à l'année ou possibilité de payer l'abonnement à l'année en 3 fois.

* 3 Chèques remis dès l'inscription et qui seront encaissés suivant les dates indiquées ci-dessous :

15 Octobre 2025 - 15 Janvier 2026 - 15 Avril 2026

Réductions appliquées

* 10 % pour un adhérent qui s'inscrit à deux cours.

* 10 % sur le montant total pour une inscription de deux membres ou plus de la même famille (parents et enfants)

* 10% pour les étudiants et demandeurs d'emplois (sur présentation d'un justificatif)

Ces réductions ne sont pas cumulables.

Tarifs 2025-2026

* 20€ d'adhésion par chèque séparé à régler le jour de l'inscription.

LUNDI

* Technique INTER (cours 1,5 heure) : 420€ (3x140€)

MARDI

* Technique Débutants Mardi (1 heure) : 360€ (3X120€)

MERCREDI

* Enfants (cours 3/4 d'heures) : 270€ (3x90€)

* Sevillanes Débutants (1 heure) : 360€ (3X120€)

VENDREDI

* Cours Ados : 300€ (3X100€)

Autres Cours

* Ateliers Mensuels (dimanche – stages de 2h) : **40€ / stage**

* Ateliers chorégraphiques mensuel (1,5 heure) : **25€** l'atelier

- * Un cours d'essai gratuit : les autres cours d'essai sont aux tarifs ci-dessous.
- * Possibilité de prendre des cours à l'unité : 18€ (pour les cours d'une heure) et 20€ pour les cours d'1h30.

* Pour les cours particuliers, consulter les professeurs.

* Les adhérents ont possibilité de réserver des heures pour s'entraîner durant les créneaux disponibles : il leur sera demandé une participation de 20 euros de l'heure au titre des frais engagés (chauffage / utilisation sono, ménage/assurance).

L'intégralité de l'abonnement est due dès la souscription du contrat et pour le montant correspondant à la durée de l'abonnement.

L'acceptation de l'étalement du règlement ne saurait remettre en cause le caractère exigible de l'abonnement, le fractionnement ne correspond qu'à une facilité de paiement.

L'engagement est annuel.

En cas d'arrêt pour maladie, déménagement ou tout autre motif que ce soit, cet abonnement n'est ni cessible, ni remboursable, ni transmissible, ni reportable sur un autre cours ou une autre année.

Cela s'applique également à tout événement d'Arte Flamenco.

Dans le même cas, un cours non suivi ne fera l'objet d'aucune déduction financière, ni report sur l'année suivante, ni compensation sur un cours d'un autre niveau.

En cas de résiliation par l'une ou l'autre des parties, le montant de l'abonnement restera acquis à l'association.

Aucune suspension de contrat ne pourra être faite de manière rétroactive.

Article 6 : Déroulement des cours

- Un minimum de 4 élèves est requis pour la tenue des cours.
- Aucun accompagnant extérieur n'est toléré dans le studio de danse durant les cours (les personnes devront patienter à l'extérieur).

Article 7 : Droit à l'image

Les adhérents peuvent être photographiés ou filmés durant les différents événements d'Arte Flamenco (cours, stages, spectacles...) : les photographies ou vidéos sont alors diffusées sur les différents supports web ou papier, pour promouvoir l'école.

Autorisation ou interdiction à signer au bas du règlement.

Article 8 : Chorégraphies/musiques montées

Les chorégraphies sont créées par Esteban GUARINOS et sont sa propriété : à ce titre, Esteban GUARINOS interdit à tous ses adhérents d'utiliser les musiques montées ou les chorégraphies en dehors du cadre d'Arte Flamenco, et de quelque manière que ce soit.

Il est formellement interdit aux élèves de filmer ou d'enregistrer les chorégraphies durant les cours et les spectacles

Article 9 : Spectacle de fin d'année

Un spectacle peut être programmé certaines années.

Il n'est pas obligatoire mais conseillé comme outil pédagogique de progression et comme expérience artistique.

En cas de spectacle de fin d'année, une tenue sera imposée par les professeurs.

En cas de confection d'un costume par un couturier, une participation financière sera demandée : le prix sera fixé en début d'année.

Le rôle d'Arte Flamenco est d'uniquement d'essayer de négocier des prix en volume, mais n'est en rien responsable de la confection : l'interlocuteur reste bien le couturier.

Le costume sera la propriété de l'élève.

La participation de l'adhérent au spectacle pourra être remise en cause par les professeurs en cas d'absences répétées durant les cours et les répétitions.

Article 10 : Contacts

Afin de vous accompagner au mieux tout au long de cette année de danse, voici le nom des représentants de l'association et leur numéro de téléphone :

Président : Esteban GUARINOS

Trésorière : Chantal GUARINOS 06.46.48.69.57 pour toutes questions inscriptions et règlements

Secrétaire : Marjorie BARRUEL 06.62.02.03.78 pour toutes questions événements, communication ou autres demandes.

Membre du CA : Agnès PELLOUX-PRAYER 06.68.64.58.80

Présentes lors des cours, vous pouvez vous adresser à l'une de ces personnes sur n'importe quel sujet et les informations seront remises au représentant concerné.

Protection des données à caractère personnel : Arte Flamenco applique le règlement n°2016/679 dit RGPD.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol.

Les cours commencent

Lundi 15 Septembre 2025

et se terminent

Vendredi 19 Juin 2026.

Tout comportement en violation de ces articles sera considéré comme incompatible avec les activités de l'association et de ses valeurs, et pourra entraîner l'exclusion de l'adhérent, et rupture du contrat, après constat réitéré, sans que l'adhérent puisse prétendre à une contrepartie financière,

Arte flamenco est une association loi 1901 et fonctionne grâce au bénévolat de son bureau, de ses professeurs et de ses membres.

Nous comptons sur votre engagement associatif pour respecter votre association, l'ensemble de ses membres et le présent règlement.

Esteban GUARINOS
Président

Chantal GUARINOS
Trésorière

Marjorie BARRUEL
Secrétaire

Coupon à remettre à ARTE FLAMENCO.
(Année 2025-2026)

Je soussigné (e).....certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur d'ARTE FLAMENCO.

Droit à l'image

Veillez remplir l'autorisation ci-dessous pour accepter d'être photographié, filmé et présent sur les sites internet et autres supports publicitaires en lien avec Arte Flamenco.

Je, soussigné(e)(en cas de mineur : père / mère / tuteur – rayer les mentions inutiles)

Autorise l'association Arte Flamenco à utiliser mon image / à utiliser l'image de mon enfant(rayer la mention inutile), sans limite de durée ni d'autres formes préalable.

N'autorise pas Arte Flamenco à utiliser mon image / l'image de mon enfant.....

En cas d'adhésion de mineurs

Je, soussigné(e),.....représentant légal de l'enfant.....atteste avoir de plus pris connaissance de l'article 2 du présent règlement stipulant que je dois accompagner mon enfant jusqu'à l'intérieur de l'école et venir le chercher à l'intérieur de l'école.

Je m'engage par la présente à le respecter dans son intégralité et valide par là-même que tout manquement de ma part à ce règlement pourra entraîner mon exclusion de l'association.

Le

Nom prénom et Signature

(faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)